

Ils demandent Justice pour leur fille décédée aux USA

jeudi 22 avril 2010

Leur douleur, celle de la perte d'une enfant de 17 ans, personne ne pourra l'apaiser. Mais Nathalie Baldaccini et son époux, habitants des Pennes-Mirabeau, attendent que justice soit faite dans le conflit qui les oppose, depuis huit mois, à Telligo, maison mère de la société Cousins d'Amérique, organisatrice de séjours pour les jeunes. Nathalie Baldaccini voulait offrir un beau cadeau à sa fille Léa, en l'envoyant "À la conquête de l'Ouest américain", un voyage proposé par le comité d'oeuvres sociales de son employeur, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Mais le rêve s'est transformé en cauchemar le 23 août 2009, lorsqu'à 3h du matin, le téléphone a sonné et que le président de ladite société leur a annoncé le décès de Léa dans un accident de la route. Léa n'est pas la seule victime, Orane Pozzo Di Borgo, une Marseillaise de 16 ans, a aussi trouvé la mort. Un accident qui, selon Nathalie Baldaccini, n'aurait jamais dû arriver : "Les animateurs étaient aussi les chauffeurs des vans. Et d'après le rapport de police, ils n'avaient que le permis B, insuffisant pour conduire ces modèles, des Ford F350. Le coût total du voyage était de 2 638 €. À ce prix, comme l'indiquait la brochure pourtant pas très détaillée, les adolescents devaient dormir à l'hôtel ou en camping.

"Or, on a appris qu'à deux reprises, ils avaient passé la nuit dehors, notamment la veille du drame, à côté d'une station-service, à même le sol. Les ados n'ont fait que rigoler, les animateurs ont fait de même. Le lendemain, ils ont repris la route à 9h et une heure plus tard, la conductrice s'est endormie au volant, c'est aussi dans le rapport de police, tout comme le fait que seul un ado était attaché. Léa et Orane ont d'ailleurs été éjectées du véhicule".

"On veut que l'agrément leur soit retiré"

Depuis le drame, en effet, Nathalie Baldaccini enquête : "On a su par d'anciens salariés que les animateurs étaient payés 24 € par jour. La conductrice faisait beaucoup d'infractions au code de la route, les jeunes l'ont dit". La mère de famille a aussi été terriblement choquée de recevoir un questionnaire de satisfaction après le drame. La CCI elle-même s'en était émue. Et si la famille assigne, aux USA, en responsabilité civile, la société, la conductrice et la directrice du séjour, elle souhaite que "l'agrément de la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) soit retiré à cette société par le préfet des Hauts-de-Seine".

Et l'annonce faite par Cédric Javault (lire ci-dessous), information qui n'a pu nous être confirmée par la DDJS, injoignable hier après-midi, ne l'a pas rassurée : "Cela veut dire que seules les salariées sont sanctionnées. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt !", s'insurge-t-elle. La CCI, par les voix de son directeur général, Jacques Betbede, et du directeur de l'aéroport, Pierre Régis, a elle aussi réagi : "Si l'information est confirmée, on ne restera pas inactif, il faut que quelque chose se passe au niveau des agréments. Nous entamerons un recours judiciaire devant le tribunal administratif".

Demain, à 18h, en tout cas, une cérémonie aura lieu au lycée Saint-Louis de Gignac où étudiait Léa. Et toute la journée, un comité sera devant le cimetière des Cadeneaux, aux Pennes-Mirabeau, "pour que ce ne soit pas qu'un fait divers", conclut Nathalie Baldaccini.

Le directeur de Telligo réagit

Sollicité hier, Cédric Javault, directeur général de Telligo et président de Cousins d'Amérique, a réagi : "Je comprends la douleur des familles, cela nous a profondément bouleversés. J'ai lu avec effroi le rapport de police disant que presque personne n'était attaché. Mais les jeunes sont unanimes, la conductrice le leur avait demandé. Elle-même ne l'était pas, c'est grave, elle devait montrer l'exemple. Pour ce qui est du permis, il y a une interprétation de l'officier de police car le code de la route américain dit qu'un organisme à but non lucratif ne peut utiliser ces véhicules, mais nous n'en sommes pas un. Il est vrai que notre groupe a aussi été victime d'un attentat au Caire en février 2009. Coup sur coup, cela a été deux tragédies...

"Oui, la communication de Cousins d'Amérique n'a pas été bonne après ce deuxième drame. Envoyer un questionnaire de satisfaction à ces familles a été une erreur. Sur le fond du dossier, on comprend le besoin de vérité des familles, mais l'enquête est en cours. Pour ce qui est de l'enquête administrative, ces séjours sont réglementés par la Direction départementale de la jeunesse et des sports des Hauts-de-Seine. Une commission s'est tenue le mois dernier. La directrice du séjour a été interdite à vie d'exercer cette profession et la conductrice, interdite pendant 10 ans."

Un site en hommage à Léa : <http://www.leamonamour.com/>

Emmanuelle ELBAZ

[La Provence](#)

22 avril 2010